

République du Tchad
Ministère de la santé Publique
Projet PSPR et REDISSE IV

TERMES DE REFERENCES

**Pour le recrutement d'un Cabinet d'Audit Interne (CAI) au profit de l'Unité de
Coordination de Projet de Préparation et de Ripostes Stratégiques au COVID- 19
(PSPR) et de la CERC du REDISSE IV.**

1. Contextes et justifications

Une épidémie de coronavirus (COVID-19) causée par le nouveau coronavirus 2019 (SARS-CoV-2) s'est propagée rapidement dans le monde depuis décembre 2019, après le diagnostic des premiers cas à Wuhan, province du Hubei, Chine. Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré une pandémie mondiale alors que le coronavirus se propage rapidement à travers le monde. Par conséquent, étant donné que la prévalence réelle de l'infection au COVID-19 reste inconnue dans la plupart des pays, la maladie pose des défis sans précédent en ce qui concerne le confinement et l'atténuation à l'échelle mondiale. Ces problèmes renforcent la nécessité de renforcer la riposte au COVID-19 dans tous les pays IDA/BIRD afin de réduire au minimum le risque et l'impact posés par cette maladie à l'échelle mondiale.

Ce projet est préparé dans le cadre mondial de financement de la riposte au COVID-19 de la Banque mondiale au titre du Mécanisme en régime accéléré pour le COVID-19 (FCTF).

2. Le montage du projet se présente comme suit :

Composante 1. Préparation et riposte d'urgence au COVID-19

Composante 2. Engagement communautaire et communication sur le changement social et comportemental

Composante 3 : Gestion, suivi, évaluation et coordination de la mise en œuvre

Le Projet REDISSE IV sera mis en œuvre sur une période de cinq ans (2020-2025).

L'objectif de développement du projet (AOP) est de : (i) renforcer les capacités intersectorielles nationales et régionales de surveillance collaborative des maladies et de préparation aux épidémies dans la région de la Communauté Économique des États d'Afrique Centrale (CEEAC) ; et (ii) fournir une réponse immédiate et efficace en cas de crise ou d'urgence admissible.

Le montage du Projet REDISSE IV se présente comme suit :

Composante 1: COMPOSANTE 1: RENFORCEMENT DU SYSTÈME DE SURVEILLANCE ET DES CAPACITES DE LABORATOIRE POUR DETECTER RAPIDEMENT LES EPIDEMIES

Composante 2: Capacité de planification et de gestion des urgences pour réagir rapidement aux épidémies

COMPOSANTE 3: Développement des effectifs en santé publique

COMPOSANTE 4: Renforcement des capacités institutionnel, Gestion du projet, coordination et plaidoyer

3 : Objectif de l'audit interne

L'objectif de l'audit interne est de

- s'assurer que les fonctions administratives, financières et techniques du Projet respectent les manuels d'exécution et des procédures administratives et financières, aussi bien au niveau de l'Unité de gestion du Projet (UGP) que des entités bénéficiaires et/ou partenaires;
- détecter d'éventuels risques dans l'organisation du Projet et anticiper toutes mesures lui permettant d'atteindre ses objectifs avec un maximum d'efficacité et d'efficience ;
- permettre de s'assurer que les ressources mises à la disposition du PSPR et de la CERC du projet REDISSE IV et des autres partenaires sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de du Projet ;
- apporter des propositions d'améliorations continues à l'équipe de l'UCP pour assurer une bonne gouvernance du Projet.
-

4 : Responsabilités

Sous l'autorité du Président du Comité de Pilotage, le cabinet d'audit interne (CAI) est chargé de garantir la mise en œuvre conforme des activités du PSPR et de la CERC du Projet REDISSE IV. Il appuiera également le contrôle de la comptabilité. Il proposera au Président du Comité de Pilotage son plan de travail et lui rendra compte trimestriellement des résultats des actions accomplies dans le cadre de sa mission. A ce titre, il devra :

- Elaborer un plan d'audit interne basé sur le risque et jugé acceptable par IDA ;
- Evaluer l'application effective des manuels d'exécution et des procédures administratives et financières, ainsi que du système de contrôle interne en vigueur au sein de l'UGP ;
- Evaluer toutes les fonctions administratives, financières et techniques du Projet en se référant aux normes et méthodologies pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'IIA ;
- Evaluer la performance opérationnelle et organisationnelle du Projet et proposer toute amélioration lui permettant un maximum d'efficacité et d'efficience ;
- Contrôler les documents comptables consolidés (grand livre, balance, situation patrimoniale, tableau emplois/ ressources, états de rapprochement bancaires, etc.) ;
- Vérifier la conformité des procédures d'acquisition des travaux, fournitures et des services ;
- Procéder au suivi et veiller au respect des clauses des conventions signées avec les partenaires ;
- Veiller à la fiabilité et à la production dans les délais des rapports de suivi financiers trimestriels ;
- Appuyer l'UGP dans la mise en œuvre des recommandations qui découlent des audits externes ;
- Effectuer toute autre vérification que l'auditeur interne jugera nécessaire au regard des circonstances.

5 : Qualités de l'auditeur

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit dans un ordre professionnel d'un pays membre de l'IDA et affilié à l'IFAC ou la FIDEF. Le cabinet doit posséder une expérience confirmée dans la réalisation des audits internes des projets ou programmes de développement notamment les projets ou programmes financés par l'IDA (avoir réalisé au moins cinq (5) missions similaires au cours des cinq dernières années).

Le personnel clé de la mission devra comporter :

- (i) un (01) Chef de mission ayant au moins un diplôme niveau BAC + 5 ou plus en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience de 10 ans au moins dans la réalisation des audits internes des projets de développement financés par les bailleurs internationaux, tels que la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement ;
- (ii) un (01) spécialiste en Passation des marchés ayant au minimum un diplôme de niveau BAC+5 en économie, gestion, santé, droit ou ingénierie ou toute autre matière jugée pertinente et disposant d'au moins cinq (5) années d'expérience pertinente dans ce domaine pour des projets de développement financés par les bailleurs internationaux, tels que la Banque mondiale ou la Banque africaine de développement ;

Le cabinet devra élaborer et soumettre un rapport d'audit trimestriel à transmettre au Comité de Pilotage avec copie au Coordonnateur. Le rapport d'audit interne devra être assorti des recommandations et du suivi des recommandations antérieures.

Lieu d'affectation du poste : N'Djamena

Durée du contrat : 1 an renouvelable après une évaluation de la performance